



Revalorisation de la pension alimentaire

Par **Vincent37**, le **10/12/2008** à **12:08**

Bonjour,

Mon amie tente sans succès d'obtenir la revalorisation de la pension qu'elle reçoit pour ses deux enfants malgré un calcul strict basé sur le jugement de divorce. Son ex-mari lui oppose un calcul erroné et la menace d'une demande en révision à la baisse. Le différend remonte à la première revalorisation non respectée en janvier 2007 puis janvier 2008. L'huissier pourra-t-il obtenir les arriérés à titre rétroactif ou la saisine du JAF s'imposera-t-elle ? Qui en supportera les frais éventuels ?

Merci beaucoup.

Vincent